

Projet pédagogique



Sommaire

Préambule au projet pédagogique.....	p 1
I) Le constat.....	p 2
II) L'environnement.....	p 3
III) Les objectifs et les enjeux.....	p 4
A) Les objectifs généraux.....	p 4
B) Les objectifs opérationnels.....	p 5
C) Les enjeux.....	p 7
IV) Quelles activités, quand et pour qui.....	p 8
V) Attitudes éducatives de l'encadrement.....	p 10

Préambule au projet éducatif

Les projets éducatifs et pédagogiques effectifs et concertés : conformément aux articles R227-23 à R227-26 du code de l'action sociale et des familles, le texte rappelle que ces projets obligatoires, ne sont pas uniquement des obligations administratives. Ils doivent plutôt être **des supports à une action collective concertée**, (participation de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique) ; **présenter une cohérence** entre ce qui est écrit et ce qui est réellement mis en place ; **être communiqués** efficacement aux parents dans une démarche réellement *co-éducative*.

Pourquoi un projet éducatif ?

1. Il traduit notre engagement, nos priorités, nos principes, les démarches de notre action éducatives.
2. Il fixe nos orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.
3. Il permet de faire le lien entre nos différentes actions.
4. Il permet aux familles de mieux nous connaître.
5. Il permet aux équipes de mieux connaître nos objectifs et les moyens que nous mettons à leur disposition.

I) Le constat

Le mouvement associatif Herbretais, bien que proposant un large panel d'activités sportives et culturelles, n'est pas pour des raisons diverses toujours en mesure de répondre aux attentes des jeunes enfants, notamment des plus petits, *en matière de pratiques nouvelles ou occasionnelles*.

Les associations fonctionnent le plus souvent suivant le principe d'une inscription à l'année et de la prise d'une licence

La prise en charge des « jeunes enfants » ne correspond pas toujours à l'offre des clubs qui développent plus particulièrement la compétition.

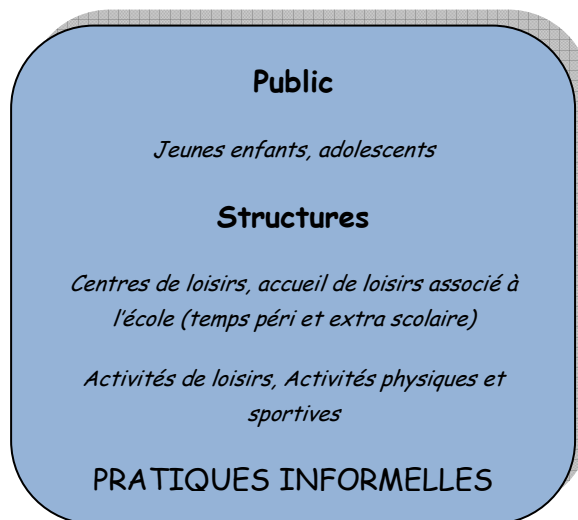
A l'heure de la sédentarisation des jeunes caractérisée par une baisse de la fréquentation des associations sportives et de la pratique des activités sportives, l'Ecole des Sports devient le lieu idéal pour faire pratiquer les activités physiques et sportives, sans un coût accru pour les pratiquants. Elle permet à l'enfant de découvrir de multiples familles d'activités sportives sur de courtes périodes sans se spécialiser de manière prématurée et de les aider à s'orienter vers de futures activités sportives.

C'est pourquoi, afin de proposer *une pratique sportive accessible au plus grand nombre et peu compétitive*, la création de l'Ecole des Sports est peut être une solution.

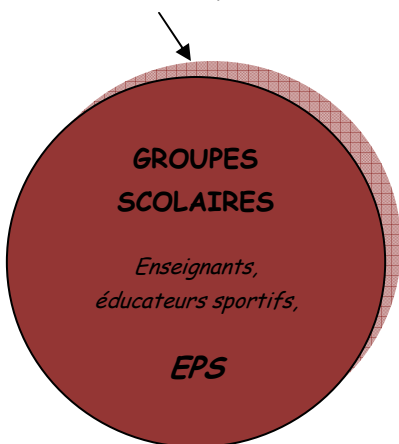
Ce dispositif, véritable « *point d'accroche* » servira de passerelle entre pratiquants et réseau associatif, mais aussi entre pratiques informelles et activités en club.

Partenaire idéal à l'épanouissement de l'enfant en se positionnant dans la relation triptyque parent/enfant/association, il est le prolongement de l'EPS en milieu scolaire.

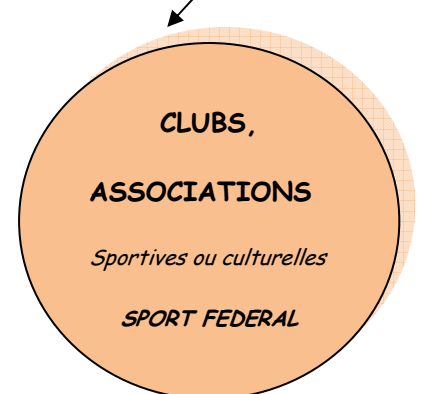
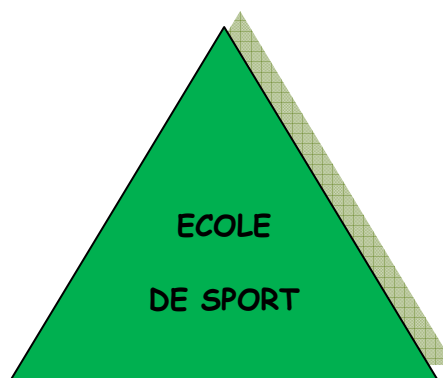
II) L'environnement



Enseignement obligatoire
à l'école = équité



Pratique sportive dans le temps loisirs = engagement personnel



III) Les objectifs et enjeux

La mise en place de l'école de sport doit permettre d'atteindre (ou au moins essayer) plusieurs objectifs.

A) Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre et à tous les niveaux.
- Développer l'engagement citoyen par le sport.
- Valoriser le sport comme un outil éducatif.
- Amener à une pratique sportive « associative ».
- Toucher des enfants n'ayant aucune pratique sportive.
- Découvertes de pratiques et activités sportives « non conventionnelles ».
- Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté.
- Lutter contre l'oisiveté.
- Apprendre le respect de règles.
- Favoriser la mixité (filles/garçons et sociale) et les passerelles entre les âges.
- Favoriser les liens intergénérationnels.

Objectifs spécifiques pour l'enfant :

- Devenir autonome.
- Se construire en tant qu'individu au travers du sport.

B) Objectifs opérationnels :

1) Offrir des temps de pratique s'alliant aux concepts de découverte, sensibilisation et valorisation de soi :

L'école des sports est un des maillons de la chaîne éducative qui propose des temps d'apprentissage permettant à l'enfant de découvrir de multiples familles d'activités, sur de courtes périodes, sans se spécialiser afin de les aider à s'orienter vers leur future activité.

Elle participe à la diversification des activités et supports pédagogiques dans un esprit d'innovation autour du sport.

Le principe est que chacun puisse développer ses compétences, en découvrant de nouvelles pratiques et puisse s'octroyer une place d'abord dans la structure puis dans la vie sociale à travers ses acquis.

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi.

Elles devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel de l'enfant.

Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.

2) Faciliter l'accès de tous les enfants à l'offre et aux ressources éducatives :

Sur le plan de l'accessibilité des publics :

- favoriser la mixité entre les filles et les garçons en recherchant un équilibre dans les effectifs accueillis, par l'adaptation des activités proposées.
- favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

- favoriser la mixité sociale des publics.

Sur le plan de l'accessibilité financière :

- permettre à chaque enfant qui le souhaite de bénéficier de l'offre de service, en mettant en place des tarifs adaptés pour un accès au plus grand nombre.

Sur le plan de l'accessibilité à l'information :

- améliorer l'information des familles sur l'offre éducative.

3) Inciter l'enfant à apprendre le respect de soi, des autres, et de l'environnement :

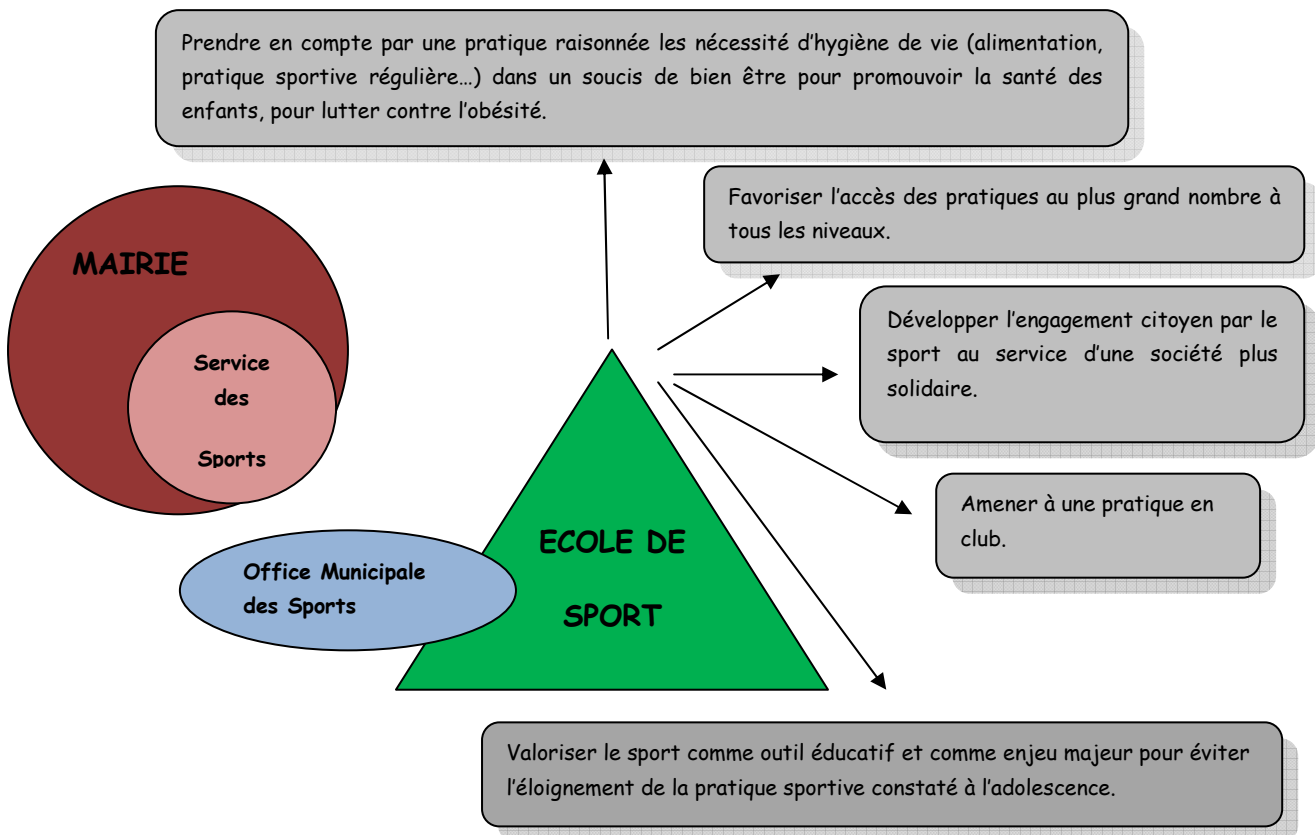
- Proposer des actions à contenu éducatif tourné vers l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble ».
- Mettre l'accent sur la vie collective et le respect de chacun (comportement, langage) en impliquant les enfants dans la définition de règles de vie communes.
- Permettre à chaque enfant de prendre une place dans la vie du groupe en proposant des activités favorisant les échanges.
- Favoriser une certaine mixité filles/garçons dans les groupes et dans les activités afin d'éviter tout cloisonnement.

4) Pour toutes les actions, rechercher à mettre en place un partenariat pertinent pour atteindre les objectifs :

- S'appuyer sur les compétences de chacun des membres de l'équipe encadrant.
- S'appuyer sur les compétences des associations pour permettre aux enfants la découverte de nouvelles disciplines et aux associations la promotion de leurs activités.

C) Enjeux :

- Plus d'enfants vers les clubs.
- Fidéliser les enfants au sport et à ses bienfaits.
- Répondre aux besoins des parents.
- La santé par le sport.



IV) Quelles activités, quand et pour qui ?

Pour les enfants de 5 à 12 ans, il s'agit de leur permettre de s'initier, de découvrir, de développer leur motricité et leur sens de création au travers de multiples familles d'activités sportives sans se spécialiser de manière prématurée et de les aider à s'orienter vers leur future activité sportive.

« Exemples de familles d'activités développées au sein de l'école »

Jeux athlétiques...

Vers l'athlétisme

Situations variées de sauts (hauteur, longueur...), de lancers, de courses (vitesse, endurance, obstacles...) pour développer les capacités motrices de l'enfant, pour lui permettre de mieux maîtriser son corps dans l'espace et acquérir une meilleure efficacité dans le geste

Jeux corporels et activités gymniques...

Vers la gymnastique au sol, la gymnastique rythmique, accro gym, l'expression corporelle...

Les jeux corporels amènent les enfants à la connaissance de leur corps et à l'organisation de leurs possibilités motrices. Par l'aménagement de parcours ludiques et sécurisés, découvertes de nouvelles actions motrices (sauter, rouler, rebondir, se suspendre, s'équilibrer...).

Jeux collectifs...

Vers le handball, volley, football, rugby, basket...

Les jeux collectifs sont un moyen éducatif, l'apprentissage technique n'étant pas l'objectif principal. Avec ces jeux, on développe l'adresse et la coordination, l'apprentissage des connaissances sur les rôles et statuts des joueurs, la compréhension de l'espace et des stratégies individuelles et collectives.

Jeux d'adresse / jeux de cirque / jeux de raquettes...

Vers la pratique du tennis de table, du badminton, du tennis...

Cette famille d'activités permet à l'enfant de perfectionner sa créativité, et de solliciter son imagination à travers les jeux de cirque. Les jeux d'adresse développeront ces aptitudes motrices telles que la précision, l'habileté manuelle, la vision de l'objet en mouvement, la coordination des sensations visuelles, tactiles et auditives.

Jeux de crosse...

Vers le hockey, la crosse québécoise, le base ball...

La pratique des jeux de crosse développe la coordination d'actions en déplacement, en fonction des trajectoires des balles ou palets et des positions des partenaires et adversaires

Jeux de glisse...

Vers le roller, le skate board...

Sous forme de jeux, de parcours, d'atelier, amener l'enfant à acquérir une aisance dans les sports de glisse, maîtriser les changements de direction, le freinage, l'équilibre, saut d'obstacle, coordonner ses mouvements pour atteindre l'efficacité.

Jeux d'opposition...

Vers le judo, le karaté, la boxe, l'escrime...

Par l'apprentissage de règles liées à la sécurité et au respect de l'autre, l'enfant, par des combats dirigés et des jeux

L'activité se déroule le samedi matin de septembre à juin, en suivant le planning scolaire (pas de séance durant les vacances).

Les séances, pour les enfants âgés de 5 et 6 ans, durent 1h15mn ; pour les enfants âgés de 7 à 10 ans, durent 1h30mn.

V) Attitudes éducatives de l'encadrement.

Les intentions éducatives de la ville des Herbiers, quelque soit le dispositif considéré, ne pourront être efficaces que si elles sont pédagogiquement relayées sur le terrain par un comportement adéquat des différents encadrant :

a) Adopter un comportement général qui soit en conformité avec les objectifs pédagogiques de l'action :

- Hygiène personnelle, tenue vestimentaire, vocabulaire, attitude.
- Etre à tout moment, un exemple pour les enfants.
- Ne jamais se retrouver dans une situation équivoque ou pouvant prêter à controverses.
- NE PAS FUMER en présence des enfants.
- Etre toujours positionné en tant qu'adulte responsable et référent.

b) Garder à l'esprit la continuité de l'action éducative en toutes circonstances.

- Etre à l'écoute de chaque enfant.
- Respecter les différences physiques, sociales, ethniques.
- Interdire le châtimeut corporel et toute forme de violence.
- Définir les règles de la collectivité (« les dix commandement du bon sportif » et le règlement intérieur), les présenter aux enfants et aux parents, les expliquer, les faire respecter.

c) Instaurer un réel travail d'équipe :

- Elaboration des projets pédagogiques des différentes actions.
- Réunions de préparation de celles-ci.
- Réunions de bilan et d'évaluation des actions.

d) Mise en place et signature d'un règlement intérieur.

- A destination des familles.
- A destination des jeunes usagers.
- A destination des personnels encadrant.